

Rapport d'activité

www.pays-de-brest.fr

20
23



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



04	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE BREST
05	PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST
10	LE SCOT DU PAYS DE BREST
12	LE SIG GÉOPAYSDEBREST
13	ÉCONOMIE ET EMPLOI
18	TRANSITION ÉCOLOGIQUE
20	MOBILITÉ DURABLE
22	CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
25	PROGRAMMES EUROPÉENS
28	CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST
30	COMMUNICATION

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT

2023 fut pour le Pôle métropolitain une année marquée par la volonté de poursuivre nos actions innovantes et pilotes au service du territoire.

Dans le domaine économique, le Cluster algues, initialement opérationnel sur notre territoire, a pris une dimension régionale avec la création d'une association impliquant de nombreuses entreprises, des intercommunalités de Bretagne, des centres de recherche et de formation, ainsi que le Conseil régional de Bretagne. Le Cluster algues Bretagne est présidé par un chef d'entreprise et fait déjà de nombreux envieux dans d'autres régions. C'est la preuve que des projets à dimension régionale peuvent naître au sein des territoires.

La démarche Forêt Bois Pays de Brest continue à fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière, avec un plan d'actions qui se déploie avec nos partenaires que sont notamment Fibois Bretagne et le Centre Régional de la Propriété Forestière. Ces derniers considèrent notre territoire comme le plus investi en Bretagne et une référence au niveau national.

Les mobilités constituent toujours un enjeu majeur. Dans sa logique de coopération, le Pôle métropolitain, à la demande de ses membres, va porter une étude d'opportunité et de faisabilité de lignes de covoiturage sur le Pays de Brest avec la possibilité d'échanger avec les territoires voisins.

Pour poursuivre sur le thème de la transition écologique, au cœur de nos préoccupations depuis de nombreuses années, nous avons décidé de poursuivre notre projet de création d'un fonds carbone local avec une phase d'incubation pré opérationnelle qui devrait nous conduire à la création d'une coopérative carbone en 2025. Ce projet pilote s'inspire des deux seules coopératives carbone du territoire national que sont celles de La Rochelle et de Paris.

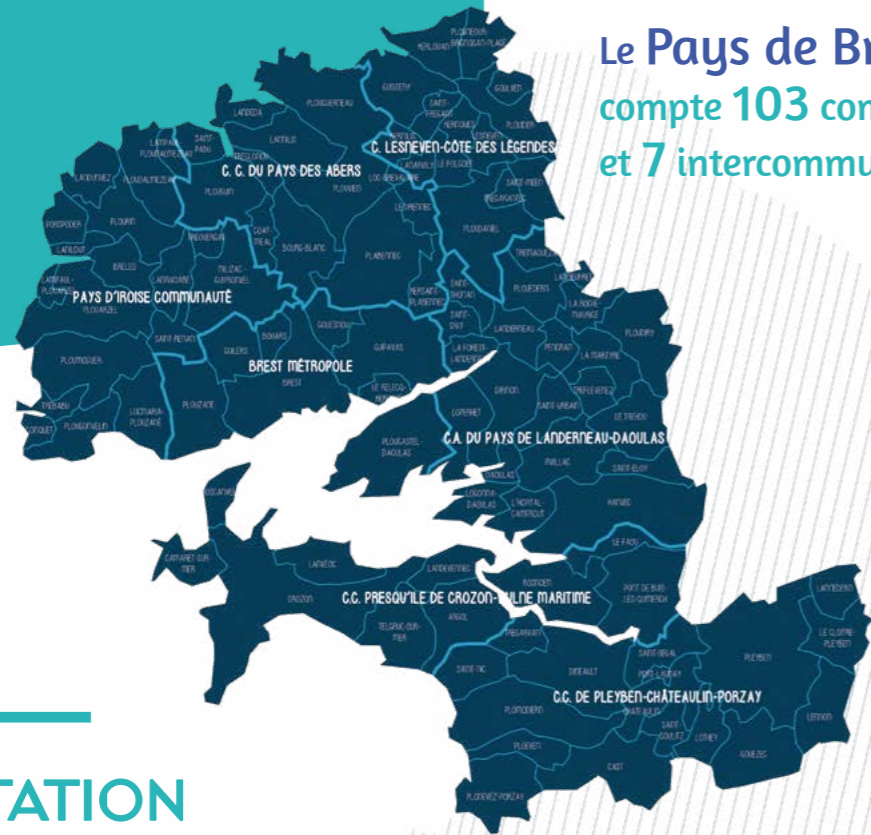
Le Contrat Local de Santé s'illustre également avec une action expérimentale de Maison Sport Santé Itinérante sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas.

Quant au SCoT, nous avons poursuivi les travaux pour mener à bien la révision fin 2025. Après le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), c'est le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui fait l'objet de toutes les attentions, avec une nécessité d'adaptation, d'innovation pour répondre aux attendus de la Loi Climat et Résilience.

Tous ces projets illustrent notre capacité à innover dans une logique de coopérations et de solidarités.

François CUILLANDRE

Le Pays de Brest compte **103 communes** et **7 intercommunalités**



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE BREST

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

DU PAYS DE BREST



422 946 habitants
en 2019



210 200 hectares



600 km
de linéaire côtier



150 576
emplois salariés



20 232 entreprises
(industrie, commerce,
services)



30 892
étudiants

PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Le Pôle métropolitain : un espace de cohérence des politiques publiques

Depuis 25 ans, les élus du Pays de Brest se sont organisés, sous forme associative puis en Pôle métropolitain en 2012, pour constituer un espace de dialogue afin de penser en commun les politiques publiques sur un bassin de vie et d'emploi de plus de 420 000 habitants aujourd'hui. Cette recherche de cohérence et de convergence permet de rendre plus efficace la mise en œuvre des politiques publiques.

À partir d'une lecture partagée de la réalité du territoire comme véritable bassin de vie et d'emploi, le Pays de Brest s'est constitué en adoptant l'adage suivant « ce qui est bon pour Brest est bon pour nous tous et inversement ». C'est ainsi que naturellement, le périmètre du SCoT a épousé les contours du Pays de Brest pour devenir l'un des plus grands SCoT de France en 2004. Depuis 2015, la communauté urbaine de Brest est devenue métropole en faisant valoir l'importance des fonctions métropolitaines à Brest et son positionnement au cœur du bassin d'emploi. Autre fait marquant, la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay nous a rejoint en 2017.

Les membres du Pôle métropolitain

- ▶ **Brest métropole**
- ▶ **Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas**
- ▶ **Les communautés de communes :**
 - du Pays d'Iroise
 - du Pays des Abers
 - de Lesneven-Côte des Légendes
 - de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
 - de Pleyben-Châteaulin-Porzay

Que fait le Pôle métropolitain ?

Il est compétent en matière de SCoT sur le territoire du Pays de Brest.

Il conduit des actions d'intérêt métropolitain dans les champs suivants :

- Économie et emploi
- Transition écologique
- Accessibilité et mobilité
- Services au public

Il mobilise des financements au bénéfice des acteurs publics et privés du Pays de Brest :


















- Programmes européens (LEADER et DLAL FEAMP)
- Réponses à des appels à projets (FEDER, ADEME, adaptation au changement climatique,...)

LES INSTANCES

DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le Conseil du Pôle métropolitain

 François CUIILLANDRE Brest métropole	 Bernadette ABIVEN Brest métropole	 Anne-Sophie MORVAN Brest métropole	 Frédérique BONNARD LE FLOC'H Brest métropole	 Dominique CAP Brest métropole	 Yves DU BUIT Brest métropole
 Jacques GOSSELIN Brest métropole	 Michel GOURTAY Brest métropole	 Armel GOURVIL Brest métropole	 Yann GUEVEL Brest métropole	 Jacky LE BRIS Brest métropole	 Jean-Michel LE LORC'H Brest métropole
 Emmanuelle TOURNIER Brest métropole	 Bernadette MALGORN Brest métropole	 Yohann NEDELEC Brest métropole	 Ronan PICHON Brest métropole	 Tifenn QUIGUER Brest métropole	 Stéphane ROUDAUT Brest métropole
 André TALARMIN CC Pays d'Iroise	 Viviane GODEBERT CC Pays d'Iroise	 David CARREGA CC Pays d'Iroise	 Gilles MOUNIER CC Pays d'Iroise	 Bernard QUILLVERE CC Pays d'Iroise	
 Patrick LECLERC CA Pays de Landerneau-Daoulas	 Bernard GOALEC CA Pays de Landerneau-Daoulas	 Alexandra GUILLORE CA Pays de Landerneau-Daoulas	 Julien POUPON CA Pays de Landerneau-Daoulas	 Chantal SOUDON CA Pays de Landerneau-Daoulas	

 Jean-François TREGUER CC Pays des Abers	 Christine CHEVALIER CC Pays des Abers	 Marie-Annick CREACHCADEC CC Pays des Abers	 Bernard GIBERGUES CC Pays des Abers	 Roger TALARMAIN CC Pays des Abers
 Claudie BALCON C Lesneven Côte des Légendes	 Christophe BELE C Lesneven Côte des Légendes	 Pascal GOULAOUIC C Lesneven Côte des Légendes	 Raphaël RAPIN C Lesneven Côte des Légendes	
 Mickaël KERNEIS CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime	 Jean-Yves GOURVEZ CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime	 Roger LARS CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime	 Pascal PRIGENT CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime	
 Gaëlle NICOLAS CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	 Pauline CARO CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	 Jacques GOUEROU CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	 Gilles SALAUN CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	

Le Conseil s'est réuni à 4 reprises en 2023.

Le Bureau

Constitué d'un Président et de 7 Vice-Président-e-s, chaque intercommunalité du Pays de Brest est représentée.

 François CUIILLANDRE Président	 André TALARMIN 1 ^{er} Vice-Président Chargé des politiques territoriales, contractuelles, des relations avec les institutions et le Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest	 Patrick LECLERC 2 ^e Vice-Président Chargé de l'économie et de l'emploi	 Dominique CAP Vice-Président Chargé des ressources et moyens, et de la rade de Brest
 Claudie BALCON Vice-Présidente Chargée des mobilités et de l'aménagement numérique	 Mickaël KERNEIS Vice-Président Chargé de la transition écologique	 Gaëlle NICOLAS Vice-Présidente Chargée de la santé	 Jean-François TREGUER Vice-président Chargé du SCOT et du SIG

Le bureau s'est réuni à 5 reprises en 2023.

Crédits photos :
Brest métropole : Dominique Leroux - Franck Bertémin - Sébastien Durand - Julien Ogor
CC du Pays d'Iroise : Nicolas Le Men - Mairie de Ploudalmézeau
CA du Pays de Landerneau-Daoulas :
CC du Pays des Abers : Céline Gerster Photographies
C Lesneven-Côte des Légendes : Christian Jézéquel de l'Atelier Photo Irrésistible à Lesneven.
CC Presqu'île de Crozon- Aulne Maritime : Manon ROUDAUT

UNE INGÉNIERIE

L'équipe salariée

Thierry CANN
Directeur

thierry.cann@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 31 • 06 48 26 88 32

Anne LE NAOUR
Assistante de direction

anne.le-naour@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 30 • 07 48 14 02 19

Mickaèle LE BARS

Chargée de l'administration générale
et du conseil de développement

mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 34

Luce DEMANGEON

Chargée de mission mer et littoral
Animatrice DLAL FEAMPA

luce.demangeon@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 37

Quentin GALLIOU

Gestionnaire des programmes européens

quentin.galliou@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 38

Camille BÉLURIER

Chargée de mission programme européen LEADER

camille.belurier@pays-de-brest.fr
02 57 68 02 46 • 07 57 68 89 77

Erwan BUREL

Chargé de mission économie

erwan.burel@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 32 • 06 78 30 69 40

Lucie KERMARGORET

Chargée de mission santé

lucie.kermagoret@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 39 • 07 48 14 02 14

Annaïk LAOUANAN

Chargée de mission santé

annaik.laouanan@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 35 • 07 48 14 02 17

Anne JAFFRELOT

Chargée de mission Transition écologique

anne.jaffrelot@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 33

Ève QUILLÉVÉRÉ

Chargée de mission mobilité durable

eve.quillevere@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 36 • 07 48 14 02 18

Muriel LETTY

Cheffe de projet - Coopérative Carbone

muriel.letty@pays-de-brest.fr
07 57 02 33 03

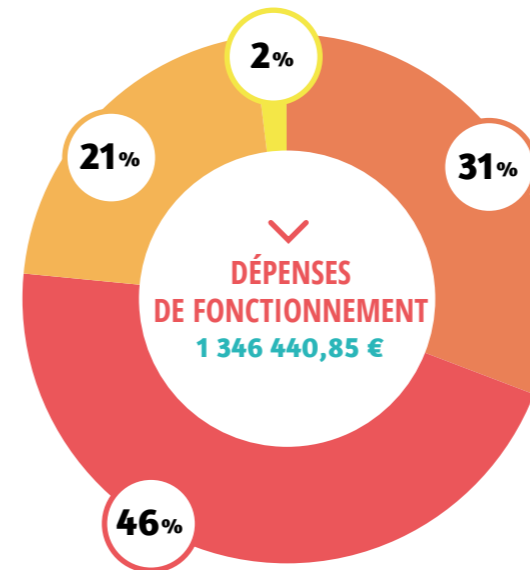
Des conventions avec

- ▶ l'ADEUPa
- ▶ Brest métropole (SIG)

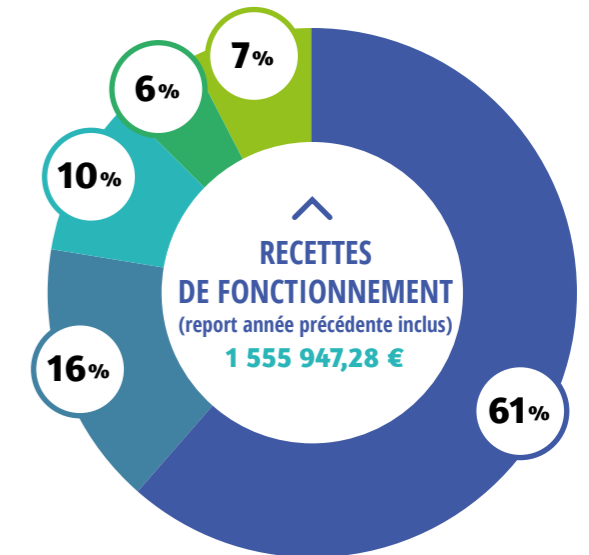
LE BUDGET

2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT



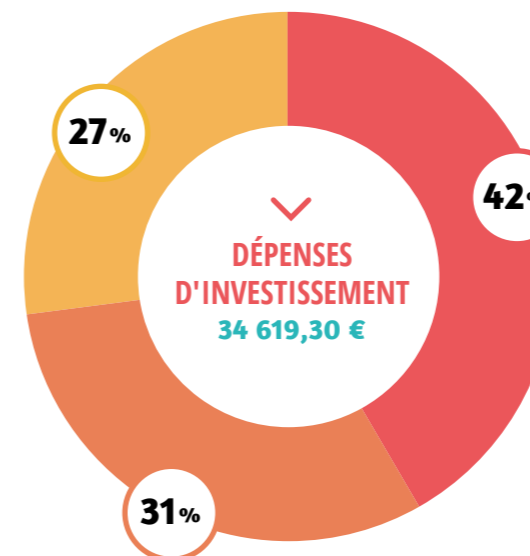
- charges de personnel
- cotisations et contributions : Brest métropole (SIG), ADEUPa, Ener'gence, FédésCoT et C2D bretons
- charges de gestion courante
- dotation aux amortissements



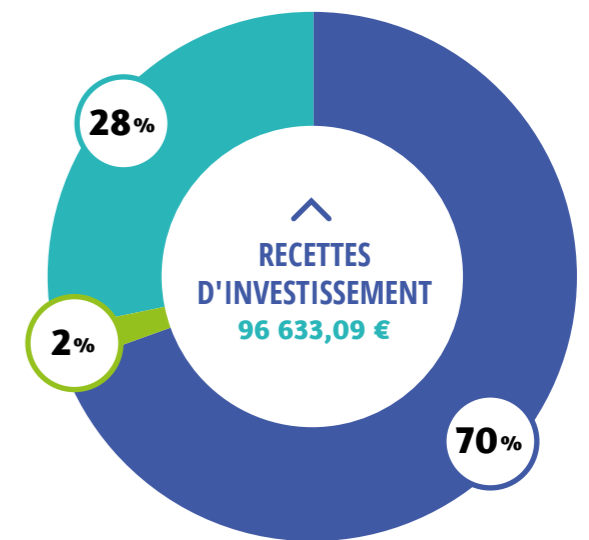
- contribution des membres
- autres organismes (ARS, ADEME, refacturations, FNADT)
- report de l'exercice N-1
- conseil régional
- fonds européens

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2023, report année précédente inclus, est de **209 506,43 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT



- reprise sur subvention Région
- matériel de bureau et informatique
- concession et droits : Berger Levraut et site internet



- excédent de fonctionnement capitalisé
- dotation aux amortissements (section de fonctionnement)
- FCTVA

Le résultat cumulé de la section d'investissement pour l'année 2023, est de **62 013,79 €**.

LE SCOT DU PAYS DE BREST

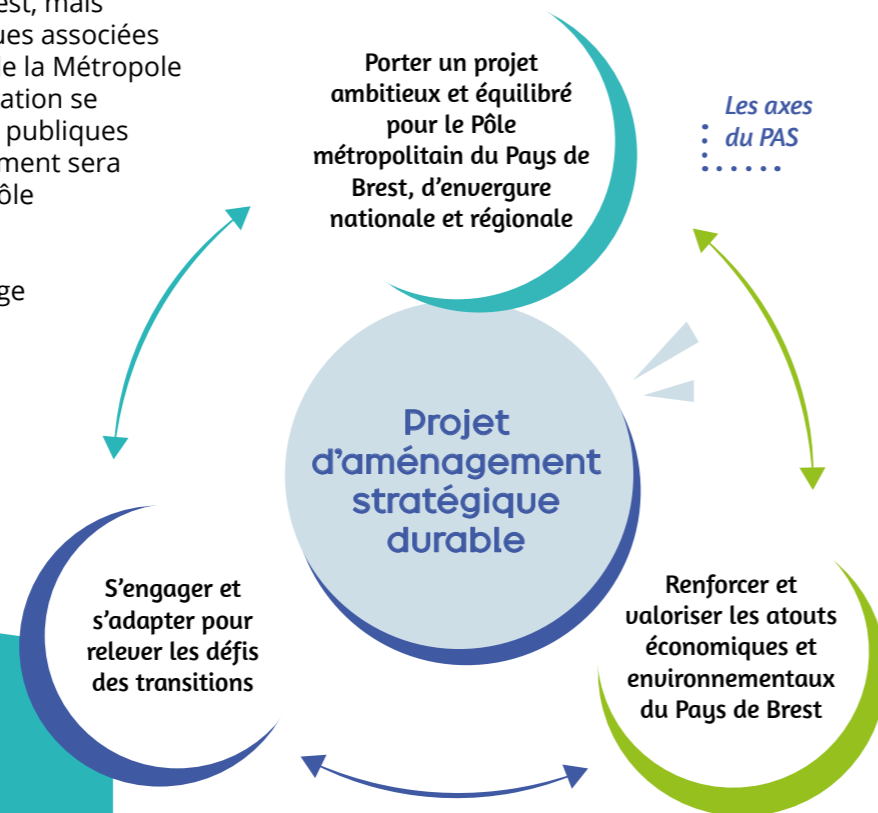
Le SCOT du Pays de Brest

Dans le cadre de la révision du SCOT du Pays de Brest, le comité de pilotage a travaillé à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique. Les élus ont ainsi identifié trois axes majeurs, interconnectés et transversaux, pour le Pays de Brest pour la période 2026-2046 :

- 1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest**, d'envergure nationale et régionale : valoriser et développer les éléments qui font que le Pays de Brest rayonne bien au-delà de ses frontières administratives ;
- 2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest** : maintenir un cadre de vie de qualité et attractif ;
- 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions** : répondre aux enjeux des évolutions démographiques, climatiques, énergétiques...

L'année 2023 s'est conclue par des réunions de présentation dans l'ensemble des intercommunalités du Pays de Brest, mais également aux personnes publiques associées et au conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest. Cette concertation se poursuit par un cycle de réunions publiques en début d'année 2024 et le document sera proposé au débat au conseil du Pôle métropolitain au printemps 2024.

En parallèle, le comité de pilotage a commencé à se pencher sur le document d'orientation et d'objectifs (DOO), et notamment l'épineuse question de la territorialisation du foncier.



Les RDV du SCOT

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a organisé ses 10^{èmes} Rendez-vous du SCOT à Lesneven le mercredi 25 octobre, intitulés "crise du logement : quels moyens d'action en local ?", qui ont réuni plus de 160 participants.

M. Jean-Claude DRIANT, professeur à l'école d'urbanisme de Paris, a offert un éclairage sur la situation du logement en France, sur les origines des différentes crises qui ont pu se succéder depuis les années 2000, ainsi que les causes et conséquences de celle qui nous touche aujourd'hui. L'ADEUPa a ensuite donné des éléments de contexte chiffrés pour le Pays de Brest, pour venir illustrer la réalité du parc de logements sur le territoire et les évolutions constatées localement ces dernières années. Enfin, deux tables rondes ont permis à des collectivités et acteurs partenaires de présenter leurs politiques et réponses face à cette crise du logement : bail réel solidaire, habitat réversible, offre pour les saisonniers et alternants, dispositif pour inciter les propriétaires à louer à l'année, outils coercitifs pour réguler et compenser le nombre de logements loués de manière saisonnière...

» « Le SCOT sur le terrain ! »

Le Pôle métropolitain a lancé en 2022 « Le SCOT sur le terrain ! ». Il invite les élus locaux à échanger autour de visites d'opérations mettant en œuvre les orientations du SCOT : densité, renouvellement urbain, mobilités, maintien des commerces en centralité, trame verte et bleue...

En 2023, trois nouvelles visites ont été organisées. Les participants ont ainsi découvert les opérations de renouvellement de la zone économique de Kergonan, à Brest métropole, et l'aménagement des bourgs de Landéda et Plomodiern. Des vidéos de synthèse sont disponibles sur le site du Pôle métropolitain.



10^{èmes} Rendez-vous du SCOT à Lesneven

LE SIG GÉOPAYSDEBREST

Calculateur
d'isochrones

En 2023, GéoPaysdeBrest a proposé plusieurs nouveaux services tout en poursuivant son accompagnement des collectivités dans l'utilisation de l'information géographique.

Nouveaux services

Le nouveau portail GéoPaysdeBrest a été ouvert en juin 2023. Il a été repensé afin de faciliter l'accès aux différents contenus. Les données du catalogue sont facilement visualisables sous forme graphique et accessibles en différents formats. Le module de recherche a été optimisé afin de retrouver facilement tout type d'éléments dans le site : données, cartes, tutoriels...

De plus, les partenaires peuvent accéder directement sur leur espace dédié au visualiseur avancé et à leurs applications de consultation ou de mise à jour.

Enfin, le site est désormais optimisé pour un affichage en mobilité.

Sur le visualiseur avancé, les partenaires ont dorénavant accès à des représentations du plan cadastral selon différentes thématiques : parcelles publiques, grands propriétaires fonciers, vacance et âge du bâti... De plus, l'interrogation des données sur les propriétaires est désormais facilitée grâce à un nouvel outil.

Plusieurs applications facilitant la consultation ou la mise à jour des données ont été créées ou optimisées :

- ▶ Carte participative permettant aux habitants de Saint-Pabu de signaler les dangers constatés sur la voirie pour les déplacements piétons ou vélo
- ▶ Carte dynamique des Projets maritimes expérimentaux en Pays de Brest
- ▶ Nouvelle application permettant de naviguer facilement sur la maquette 3D de Brest métropole
- ▶ Nouvelles fonctionnalités pour l'application de Gestion Différenciée des Espaces Verts créée en lien avec le G4DEC

Suite à une demande émise en Comité de pilotage, une première édition du « projet du mois » consacrée à la saisie des commerces a été proposée. Ce sont ainsi plus de 1 500 commerces qui ont été mis à jour par les collectivités.

Accompagnement des collectivités

▶ Bases adresses

GéoPaysdeBrest poursuit son accompagnement des communes à la constitution de leurs bases adresses qui est désormais une obligation réglementaire. Fin 2023, 89 communes disposent d'une Base Adresse Locale (BAL) contre 63 en fin 2022. Grâce à son guide méthodologique et à la participation à des webinaires, GéoPaysdeBrest fait également bénéficier de son expérience à l'échelle régionale.

▶ Projets du Pôle métropolitain

GéoPaysdeBrest apporte une dimension cartographique à divers projets portés par le Pôle métropolitain : filière bois, filière algues, mobilités durables, cadastre solaire, contrat local de santé.

▶ Formations

Afin de faciliter la prise en main des services de consultation et de mise à jour, des formations ont été proposées aux agents et élus des collectivités, ainsi qu'aux entreprises intervenant sur la pose de nouveaux réseaux.

▶ Communication

Une présentation du dispositif de mise à jour des adresses du Pays de Brest a été réalisée à l'occasion de la conférence francophone de l'éditeur ESRI en octobre.

Consolidation du partenariat

Après l'arrivée d'un agent à la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay en décembre 2023, les communautés du Pays disposent désormais toutes d'un géomaticien.

Les conventions SIG définissent le rôle de chaque acteur (Pays, EPCI et communes) dans le dispositif GéoPaysdeBrest. Hormis la CCPCP où les conventions antérieures sont toujours en vigueur, les dernières signatures sont prévues dans le courant du 1er trimestre 2024.

EN CHIFFRES

337 comptes actifs

62 utilisateurs formés

10 200 visites par mois du visualiseur simple

1 500 commerces intégrés

ÉCONOMIE & EMPLOI

FORÊT BOIS PAYS DE BREST



Lancé en 2022, le programme Forêt Bois du Pays de Brest a pour objectif de mettre en réseau la filière forêt-bois autour de 2 priorités : gérer nos forêts et valoriser nos bois locaux, écosystème et matériau naturels et renouvelables qui participent à la décarbonation de notre société. Suite à la tempête Ciaran, une action partenariale est en cours auprès des communes et des petits propriétaires forestiers, pour valoriser les arbres à terre et renouveler les boisements.

Le Pôle métropolitain anime ce programme d'actions en collaboration avec l'interprofession Fibois Bretagne, le CNPF Bretagne, Fransylva 29 et l'ONF, et avec le soutien de l'Europe sur la période 2022-2024 (programme LEADER).

Un comité de pilotage de la filière se réunit une fois par semestre, composé de 40 acteurs locaux : gestionnaires et propriétaires forestiers, scierie et transformation, négoce, construction, charpente, menuiserie, architectes, établissements de formation, collectivités.

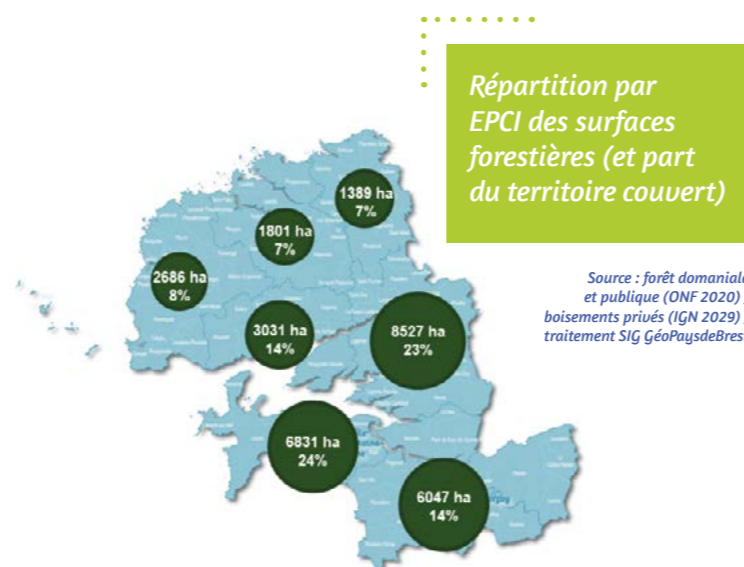
Des rencontres sont organisées pour faire réseau entre professionnels, acteurs publics et privés de la filière : parcours en forêt, visites d'entreprises, de chantiers et de bâtiments bois.

Formation à la gestion forestière à Rosnoën, organisée avec le CNPF Bretagne



Valoriser nos bois locaux

15% du Pays de Brest est couvert de forêts et boisements (30 000 ha), en augmentation régulière du fait de la déprise agricole. Une forêt à 90% privée et très morcelée, répartie entre 8 000 propriétaires forestiers dont la majeure partie ont des surfaces de moins de 1 ha. Suite à la tempête Ciaran 10% des peuplements sont sinistrés et les volumes de bois à terre sur le nord Finistère et les Côtes d'Armor sont estimés à plus de 600 000 m³.



Dans ce contexte exceptionnel, le collectif Forêt Bois Pays de Brest mène une action expérimentale auprès des communes et des propriétaires forestiers :

- ▶ Des recommandations et un auto-diagnostic pour valoriser des chablis de tempête en bois d'œuvre ont été transmis aux communes et EPCI, suivis d'une mission de terrain pour référencer la ressource potentielle sur une application SIG.
- ▶ Les retours de terrain montrent un fort besoin de conseil et d'appui non couvert auprès des petits propriétaires forestiers et des communes pour commercialiser et exploiter les bois à terre et pour renouveler et adapter les boisements face au changement climatique.

En aval de la filière, afin de développer des débouchés, une commande publique responsable d'ouvrages en bois locaux doit être encouragée et accompagnée (mobilier, bardage, bureaux, abri vélo...) afin de développer des débouchés en circuit court. Les feuillus locaux, peu valorisés bien qu'ils constituent la majorité des essences locales, doivent également faire l'objet d'une réflexion particulière : une étude est en cours, confiée à des étudiants du lycée du Nivot, pour caractériser les usages de nos feuillus locaux en bois d'œuvre.

Attirer les jeunes vers les métiers du bois

Le Pays de Brest dispose de 7 établissements qui forment aux métiers du bois dont 3 lycées professionnels, un atout essentiel pour répondre aux besoins de compétences sur le territoire.

Ces derniers mois, un temps fort de promotion des métiers du bois a été organisé avec 20 entreprises partenaires, un guide a été édité pour communiquer vers les collégiens, des parcours pédagogiques proposés aux enseignants (en forêt et en entreprise, témoignages en classe...).



Nouveau dépliant de promotion diffusé dans les collèges

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
foretbois-paysdebrest.bzh
 Forêt-Bois Pays de Brest

J'IMPLANTE MON ENTREPRISE

EN PAYS DE BREST !

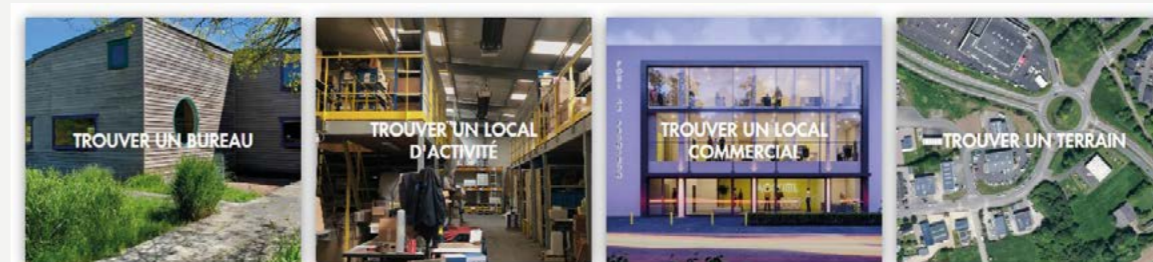
Trouver des bureaux, un local d'activité, un local commercial, un espace pour entreprendre... Lancé en 2021, « J'implante mon entreprise en Pays de Brest » rassemble plus de 800 offres et oriente les porteurs de projets vers les EPCI et partenaires spécialisés. Une porte d'entrée pour des porteurs de projets situés en Pays de Brest mais également hors Bretagne.

Un outil conçu par le Pôle métropolitain avec le soutien de la Région et en collaboration avec les services économiques des EPCI, le service SIG GéoPaysdeBrest et des agences spécialisées dans l'immobilier d'entreprise.



Objectifs du portail

- ▶ Rendre visible et attractive l'offre de locaux professionnels
- ▶ Apporter aux entrepreneurs un premier niveau d'information
- ▶ Orienter les demandes vers les bons interlocuteurs



Offre de services du portail

- ▶ 800 locaux professionnels géolocalisés
- ▶ Entrée dédiée aux jeunes entreprises avec des espaces pour entreprendre
- ▶ Outils d'aide à la décision (observatoire du marché des locaux, espaces économiques, polarités commerciales, filières économiques, conjoncture...)
- ▶ Réseau de partenaires et contacts à disposition des entreprises

Un outil de proximité et d'attractivité

Ce portail de services s'adresse aux entrepreneurs du territoire mais c'est aussi un outil d'attractivité.

Quelques chiffres clés :

15 000 connexions

58 000 pages consultées

50 % d'utilisateurs hors Bretagne

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ALGUES

Dans la continuité du Cluster algues Pays de Brest (2018-2021), et du travail de mise en place de la nouvelle structuration (porté pendant 18 mois par le Pôle métropolitain), l'association Cluster algues Bretagne a été créée en avril 2023. Cette volonté de collaboration des entreprises de la filière algues est construite sur la base du constat suivant : **en Bretagne il existe un puissant écosystème d'entreprises innovantes utilisant l'algue comme matière première**, source de création de valeur ainsi que **des organismes de recherche et d'enseignement supérieur** (Station CNRS de Roscoff ; UBO ; Ifremer ; Institut Agro...) **qui ont une expertise et des compétences reconnues au niveau international** dans le domaine des macro algues.

Le Cluster algues Bretagne a pour objectif de faire de la Bretagne un territoire d'excellence, leader du développement économique de la filière algues. C'est une alliance spécifique qui regroupe des entreprises forces vives de cette filière, des territoires (des intercommunalités), des établissements de recherche et d'enseignement, des établissements financiers.



Les objectifs du Cluster algues Bretagne :

Contribuer au développement d'un réseau d'activités autour des algues pour :

- ▶ **Dynamiser l'économie circulaire** et les entreprises innovantes de l'écosystème de l'algue, favoriser l'accompagnement financier des entreprises de la filière bretonne ;
- ▶ **Faire réseau et partager une ambition stratégique** pour la filière algues bretonne, promouvoir la filière algues bretonne et son engagement sociétal ;
- ▶ **Favoriser l'émergence de projets collaboratifs** avec en perspective la création d'activités sur toute la Bretagne ;
- ▶ **Créer de l'emploi pérenne** et offrir de nouvelles activités aux filières marines existantes ;
- ▶ **Contribuer à la lutte contre le changement climatique** en stockant du carbone et prendre en considération le développement durable et la préservation de la ressource naturelle dans l'ensemble des actions entreprises et soutenues.

Les membres du Cluster algues Bretagne

L'association est organisée autour de deux catégories de membres adhérents :

- **Les membres actifs** participent à la gouvernance opérationnelle de l'association en tant que membres du Conseil d'Administration ils sont répartis en 4 collèges : les entreprises, les territoires (EPCI et région Bretagne) les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements bancaires.
- **Les membres associés** sont des acteurs de l'écosystème de la filière algues en Bretagne (organisations professionnelles, médiation scientifique, associations, agences de développement économiques, chambres consulaires, etc.)

En 2023, le Cluster algues Bretagne compte 50 adhérents dont les cotisations lui ont permis de consolider un budget de 71 900 euros (incluant 15000 euros de subvention de la Région Bretagne).

L'association a une cheffe de projet salariée :

▶ **Caroline PELTIER**
contact@clusteralgues-bretagne.com
07 60 83 73 56

Plusieurs groupes de travail sont constitués :

- ▶ diversité et disponibilité de la biomasse
- ▶ qualité des productions
- ▶ communication
- ▶ emploi et formation

Les groupes se composent de 15 adhérents en moyenne.

Après une première année de mise en route, des projets opérationnels vont être mis en place en 2024.

Composition du bureau

Président : M. Jean pierre RENNAUD, Président de AZOLLAE

Vice-Président : M. Patrick LECLERC, Président de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas

Trésorier : M. Frédéric FAURE, Directeur Général de ALGAIA

Secrétaire : Philippe LEGORJUS, Président de ALGOLESKO

Secrétaire adjoint : Valérie STIGER, Maître de conférences HDR/Associate Professor, laboratoire des sciences de l'environnement marin LEMAR-IUEM-UBO

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2023, le Pôle métropolitain a poursuivi la dynamique engagée en faveur de la transition énergétique et écologique auprès de ses membres, afin de faciliter et coordonner les démarches communes sur le territoire. Les principales priorités sont de mobiliser les acteurs du territoire, d'atteindre l'autonomie énergétique à travers le développement des énergies renouvelables et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Planification énergétique territoriale

La planification énergétique s'inscrit dans les dynamiques multiples de territorialisation. L'étude de planification énergétique territoriale initiée fin 2020 et co-financée par l'ADEME, la Région Bretagne et la Banque des Territoires, s'est achevée en 2023 afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur le Pays de Brest.

Elle a permis d'affiner les potentiels énergétiques, d'élaborer une stratégie à horizon 2030 ainsi qu'un plan d'actions, mais également de monter en compétence pour permettre aux intercommunalités de se saisir pleinement des questions énergétiques.

Cette étude a donné lieu à un séminaire de restitution à Hanvec le 1er mars 2023, réunissant près de 100 personnes (techniciens et partenaires publics et privés). Elle a également été présentée le 28 novembre 2023 à Rennes,

Séminaire de restitution de l'étude de planification énergétique



lors de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique, afin de partager auprès des autres territoires les enjeux de la planification énergétique et son articulation avec les zones d'accélération des énergies renouvelables.

POUR EN SAVOIR PLUS

- 🔗 pays-de-brest.fr/energie-climat/planification-energetique
- 📄 pays-de-brest.fr/images/Fiche_Laureat_Appel_Projets_Planification_Energetique.pdf

L'ambition d'un fonds carbone local

En 2021, le Pôle métropolitain et le Pays du Mans ont lancé une étude conjointe dans le cadre d'une coopération LEADER, afin d'évaluer l'opportunité de créer un fonds carbone local, et ainsi de financer des actions de réduction des gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone, avec l'ambition d'agir localement pour réduire notre impact sur le climat.

Cette phase de préfiguration d'un fonds carbone local a permis de valider le potentiel et la pertinence d'un tel outil territorial, de

former les partenaires, entreprises, porteurs de projets, collectivités, aux enjeux des dispositifs de contribution carbone et de définir ensemble une cible de projets, une structure juridique ainsi que des objectifs techniques et financiers.

C'est ainsi que les projets identifiés comme prioritaires sont, avec des méthodes d'évaluation reconnues :

- **la forêt par le boisement**
- **l'agriculture (agroforesterie, haies,...) : stockage de carbone dans le sol et les arbres, changement de pratiques agricoles (couverts végétaux par exemple)**
- **le bâtiment : rénovation thermique de bâtiments collectifs avec matériaux biosourcés**

Animation d'un cadastre solaire

Le cadastre solaire du Pays de Brest est un outil cartographique développé par le service SIG du Pôle métropolitain du Pays de Brest, qui permet de disposer d'une estimation du potentiel de production d'énergie solaire pour l'ensemble des toitures présentes sur le territoire des intercommunalités du Pays de Brest. L'outil se veut simple et pratique, et surtout facilitateur pour accompagner les particuliers et les entreprises du Pays de Brest qui souhaitent engager une transition énergétique de leurs bâtiments.

Il est disponible librement sur le site des collectivités à l'adresse suivante :

www.pays-de-brest.fr/cadastre-solaire

Lorsqu'ils sont intéressés, les habitants et acteurs économiques sont invités à contacter Ener'gence (l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Brest), afin d'affiner leurs projets et solliciter les aides financières potentielles, le tout gratuitement et avec une garantie de neutralité. Un marché de promotion et d'animation de ce cadastre solaire, a été passé avec Ener'gence et financé par des fonds Européens LEADER. Il s'est achevé fin 2023.

Cette promotion a permis la création d'outils de communication, mais également des conférences publiques d'informations, des visites de « maisons solaires », ou encore des « cafés solaires » pour les entreprises, afin d'étudier et d'accompagner les opportunités d'installations. 19 études d'opportunités ont ainsi été réalisées à destination des entreprises du territoire.

Par ailleurs, la structure juridique retenue est la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Elle permet une gouvernance diversifiée d'acteurs publics et privés ainsi qu'un ancrage territorial et des valeurs coopératives engagées dans le développement durable.

Le 15 décembre 2023, le Pôle métropolitain a participé à une 1ère rencontre nationale des initiatives locales, organisée à La Rochelle, afin de partager ses avancées et enjeux de réussite, auprès de 14 autres territoires.

En 2024, le Pôle métropolitain poursuit son accompagnement et lance une phase d'incubation d'une Coopérative carbone du territoire durant 18 mois.



LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (2023-2026)

Signé avec l'ADEME, ce contrat permet une approche transversale pour accompagner les politiques territoriales de transition écologique. C'est un appui pour renforcer le projet territorial de transition des collectivités tout en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà mis en place sur le territoire.

Le Contrat d'objectifs territorial repose sur le programme « Territoire Engagé Transition Écologique ». Il permet aux collectivités de structurer leurs politiques de transition écologique et leur projet de territoire. Il s'articule autour de 2 référentiels thématiques :

- **Climat Air Énergie**
- **Économie Circulaire**

Il a vocation à accompagner les collectivités sur une durée de 4 ans dans une meilleure prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour répondre aux besoins des politiques de l'habitat ; de gestion du patrimoine ; d'approvisionnement en énergie ; de mobilité ; d'organisation interne ; de gestion et prévention des déchets ...

MOBILITÉ DURABLE

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest poursuit sa démarche, engagée depuis 2018, de coordination des politiques de mobilités durables.

Ses objectifs sont :

- ▶ Réduire la congestion routière, notamment aux entrées de Brest métropole
- ▶ Réduire les émissions de polluants liés au secteur des transports
- ▶ Faciliter la mobilité dans le Pays de Brest

CELA SE TRADUIT PAR LA MISE EN ŒUVRE DE PLUSIEURS ACTIONS CONCRÈTES :

▶ Coordonner et mobiliser en faveur de la ligne de train Brest – Landerneau - Quimper

Dans le cadre de sa mission de coordination des politiques de mobilités durables, le Pôle métropolitain a lancé un travail sur la ligne de train Brest – Landerneau – Quimper.

Cette ligne ferroviaire est identifiée comme un enjeu fort pour le territoire, tant en matière d'accessibilité du territoire (lien vers Quimper, Lorient, Nantes) qu'en matière de déplacements du quotidien. Toutes les gares qu'elle dessert sont situées dans le Pays de Brest, à l'exception de Quimper.



© Jérôme Seurette / Région Bretagne

En 2023, le Pôle métropolitain a rencontré les maires des communes disposant d'une gare entre Landerneau et Quimper, ainsi que les EPCI concernés par cette ligne de train, afin de réaliser un diagnostic et un état des lieux des attentes des élus à propos de ce mode de transport.

Ce diagnostic a fait ressortir un manque de satisfaction à propos du niveau de service (retards, annulation de train) et des équipements disponibles en gare, ainsi qu'un souhait de mieux relier les gares et leur environnement proche et de mieux communiquer pour améliorer sa fréquentation.

En juillet 2023, le Pôle métropolitain a organisé une rencontre avec Michael QUERNEZ, Vice-Président du Conseil Régional en charge des mobilités et du climat, et la SNCF, pour se concerter sur ce dossier.

La Région Bretagne s'est engagée à améliorer le niveau de service (retards, annulations) de cette ligne de train à court terme et à mener une étude sur les solutions multimodales sur l'axe Brest – Quimper.

▶ Favoriser le développement du covoiturage du quotidien

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a poursuivi ses actions en faveur du développement du covoiturage du quotidien.

Il a rencontré, en partenariat avec les intercommunalités, des communes volontaires pour aménager des aires de covoiturage et de services en centralité, dans l'objectif de rendre visible et de massifier le covoiturage.

Il a également organisé une journée de travail avec les intercommunalités autour de l'outil de covoiturage « OuestGo » en juin 2024.

Afin d'approfondir cette dynamique, les élus du COPIL mobilité du Pays de Brest ont souhaité que le Pôle métropolitain du Pays de Brest porte une étude mutualisée portant sur l'analyse du potentiel et de la faisabilité du déploiement de lignes de covoiturage dans le Pays de Brest. Cette étude, en préparation en 2023, sera lancée en 2024.



▶ Animer le réseau des acteurs de la mobilité durable et faire connaître des initiatives innovantes : les 2^e rencontres des mobilités durables dans le Pays de Brest

Le Pôle métropolitain a organisé le 27 septembre 2023 les deuxièmes "rencontres des mobilités durables dans le Pays de Brest", à Lesneven. Environ 90 personnes ont participé à cet événement, ouvert aux élus, aux professionnels des mobilités, aux acteurs associatifs et aux entreprises intéressées.

Cette matinée a été l'occasion pour Claude Balcon, vice-présidente du Pôle métropolitain du Pays de Brest en charge des mobilités, de présenter un bilan des actions mises en œuvre en 2023.

Les acteurs locaux ont également pu

partager leurs solutions en matière de mobilités durables, innovantes et inspirantes, lors de 3 tables rondes sur les thèmes suivants :

- ▶ Les lignes de covoiturage.
- ▶ Des solutions de mobilité pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.
- ▶ Les nouveaux services de transport en commun mis en place sur les territoires du Pays de Brest.

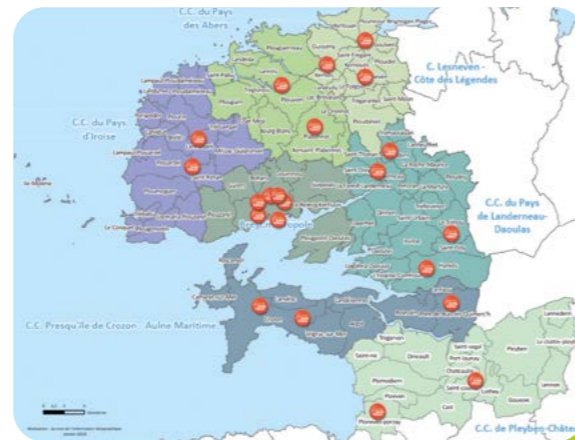


CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS DE BREST

► Mois sans tabac 2023

Grâce aux partenaires et le soutien financier de l'ARS, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a renouvelé la mise en place de consultations d'aide au sevrage tabagique, en direction des publics vulnérables sur le territoire du Pays de Brest.

135 consultations ont été réalisées, pour 86 personnes accompagnées. Dans une démarche « d'aller vers » et dans un souci de couverture territoriale, les consultations ont eu lieu sur 26 sites différents (associations d'insertion, équipements des collectivités, maisons de santé, établissements d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de précarité, etc.).



Les lieux de consultation

► À l'issue des consultations, 76,36% des personnes se sont engagées dans une démarche d'arrêt ou de diminution du tabac.

Nombreuses sont les personnes qui continuent à être accompagnées par les services hospitaliers participants en lien avec leur médecin traitant.

En parallèle, des temps ont été organisés pour les professionnels de la santé et du social du territoire :

3 temps de sensibilisation sur les mécanismes d'addiction au tabac et la présentation des consultations :

► Maisons de santé du Faou et de Plounéour-Brignogan-Plages

► Landerneau

2 temps de formation au Repérage Précoce et l'Intervention Brève (alcool/tabac) :

► Maisons de Santé du Faou et de Plounéour-Brignogan-Plages

EN ATTENDANT 2024...

Les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'expérience du Mois sans tabac nous incitent à faire évoluer cette action qui répond à des besoins de notre territoire. Début 2024, nous travaillerons avec l'ensemble de partenaires à créer une offre de consultations régulières et itinérantes en élargissant l'offre d'accompagnement sur d'autres addictions (alcool, cannabis, jeux, etc.). Ces consultations organisées toute l'année permettront d'accompagner durablement les habitants dans leurs démarches d'arrêt ou de réduction des risques liées à la consommation de produits psychoactifs.



► Développement d'un axe santé environnement

Les travaux de diagnostic engagés par la mission santé dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement autour de la prise en compte des enjeux de santé environnement au sein du CLS se sont poursuivis. L'année 2023 a permis de finaliser la démarche de mobilisation des élus, des professionnels et des citoyens.

Un séminaire, organisé le 26 janvier, avec la participation de Ragnar Weissman (Objectif Santé Environnement), a permis l'échange entre les 80 acteurs présents. Les priorités ont pu être définies collectivement, et cela a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions validé par le Comité de Pilotage du CLS en octobre 2023.

Les actions qui seront mises en œuvre dès 2024 sont les suivantes :

1. Développement de l'interconnaissance et d'une culture commune des acteurs en santé environnement
2. Formation des acteurs des territoires en santé environnement
3. Information et sensibilisation des habitants sur la qualité de l'air intérieur et les risques associés au radon
4. Accompagnement en santé des foyers confrontés à des situations de précarité énergétique
5. Réseau participatif de surveillance des pollens

► Santé mentale des jeunes : des sessions de formations à l'échelle des EPCI

L'accompagnement des jeunes et la création d'environnements favorables à leur santé mentale sont les sujets de cette formation organisée par le Pôle métropolitain et les intercommunalités, dans le cadre du CLS. En 2023, quatre sessions ont été organisées : sur les Communautés de communes de Lesneven Côte des Légendes et de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, et sur la Ville de Brest (2 sessions). 55 professionnels ou bénévoles ont ainsi pu être formés.

Durant quatre jours, les participant-e-s se posent différentes questions : comment vont les jeunes aujourd'hui ? Comment amener le dialogue et que faire de la parole ? Comment repérer et accompagner un-e jeune en mal-être ? Vers qui l'orienter ? Quelle(s) posture(s) adopter ? Quelles actions mener pour créer ou conforter un espace où les jeunes peuvent s'épanouir ? Par qui être soutenu en cas de difficultés ?

En complément de ces sessions de formation, des journées thématiques sont organisées, à partir des besoins d'approfondissement exprimés par les participants. En 2023, les sujets ont été : Découverte des Outils autour des Compétences psychosociales ; Adolescence et conduites addictives ; Travailler avec les parents : enjeux, représentations et postures ; Métacommunication.



Journée thématique « Travailler avec les parents », à Lesneven en septembre 2023

► La création d'une Maison Sport Santé Itinérante sur le Pays de Landerneau-Daoulas

Dans le cadre du CLS, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et le Pôle métropolitain du Pays de Brest se sont engagés autour de la thématique du sport-santé avec l'UFOLEP (1ère fédération sportive multi-sports affinitaire de France). Une expérimentation de Maison Sport Santé Itinérante a été lancée, et l'année 2023 a été consacrée à :

- Travailler sur la mobilisation des acteurs du sport, de la santé et du social, ainsi que les élus des communes.
- Déterminer avec les partenaires ses modalités de fonctionnement
- Créer ses instances (Comité de pilotage et Comité technique)
- Créer les outils de communication

Six communes se sont portées volontaires pour accueillir les permanences hebdomadaires de la Maison Sport Santé : Landerneau, Hanvec, Ploudiry, Dirinon, Saint-Thonan et L'Hôpital-Camfrout.

Et en octobre 2023, 15 professionnels ou bénévoles de structures sportives ont été formés au sport-santé, ce qui leur permet ensuite de créer des sections spécifiques et de faire référence sur le site Sport Santé Bien-être porté par l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

La Maison Sport Santé a pu accueillir les habitants pour les premiers bilans sport-santé le 16 janvier 2024, avec des orientations vers les clubs du territoire référencés.

Le parcours en maison sport santé



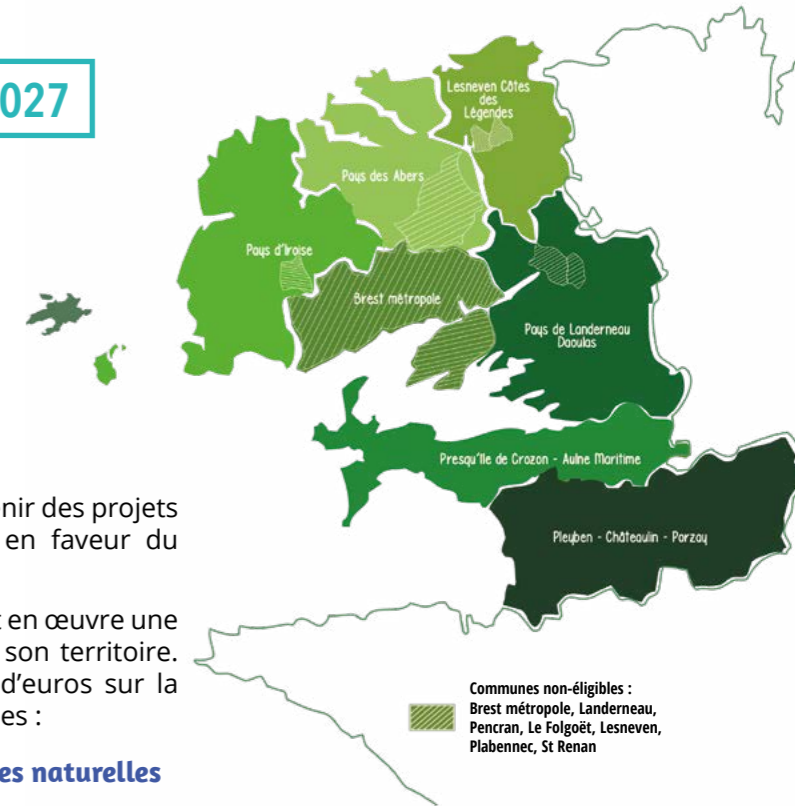
Expérimental, ce projet a vocation à s'étendre ensuite sur d'autres intercommunalités du Pays de Brest, en fonction de l'évaluation faite sur le Pays de Landerneau-Daoulas.

PROGRAMMES EUROPÉENS

LANCEMENT DU PROGRAMME

LEADER 2023-2027

Et c'est parti !
La fin d'année 2023 annonce le lancement de la nouvelle programmation de la stratégie LEADER 2023-2027 du Pays de Brest.
La convention LEADER du Pays de Brest a été signée par la Région Bretagne le 12 septembre 2023.



LEADER, quésaco ?

Le dispositif européen LEADER vise à soutenir des projets innovants portés par des acteurs locaux, en faveur du développement rural.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest met en œuvre une stratégie LEADER répondant aux enjeux de son territoire. Il bénéficie d'une enveloppe d'1,9 millions d'euros sur la période 2023-2027 pour couvrir 4 thématiques :

- la gestion et valorisation des ressources naturelles
- les circuits courts et l'économie circulaire
- les mobilités et les énergies
- les services collectifs essentiels

► Pour animer ce programme LEADER, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a accueilli une chargée de mission, Camille Bélurier.

Comité de programmation LEADER

Le lancement du programme LEADER 2023-2027, s'est tenu le 15 novembre 2023 au Faou. Un « comité d'installation » a réuni tous les membres, 18 au total : 8 issus du collège public (représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest, des intercommunalités du Pays de Brest et du Parc naturel régional d'Armorique) et 10 issus du collège privé (représentants des différentes Chambres consulaires, d'associations et d'agences locales), ainsi que la Région Bretagne.

Le comité de programmation a pour but d'auditionner et de sélectionner les projets sollicitant une subvention LEADER sur la base de critères précis. C'est également un espace d'échanges et de co-construction entre acteurs publics et privés sur des idées de projets en faveur du développement rural du Pays de Brest. Le comité de programmation se réunira 3 à 4 fois par an.

À sa tête, une co-présidence publique-privée avec André Talarmin, premier vice-président du Pôle métropolitain du Pays de Brest et Isabelle Sudre, vice-présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère.



© PMPB

Comité d'installation LEADER le 15 novembre 2023 au Faou

LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

DLAL FEAMPA

2023-2027

L'année 2023 marque la clôture du programme DLAL FEAMP 2014-2020 avec le dépôt des dernières demandes de paiements par les porteurs de projets.

Sélection des 1^{ers} projets DLAL FEAMPA¹

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a signé, le 23 janvier 2023, avec la Région Bretagne, sa convention DLAL FEAMPA¹ qui acte le démarrage de ce nouveau programme européen sur le territoire.

2 M€ ont été attribués au Pays de Brest pour soutenir des projets collectifs et innovants en faveur de la transition maritime sur la période 2023-2027.

L'ensemble des territoires du Pays de Brest, et Ouessant, sont éligibles à ce fonds. Les projets publics ou privés soumis devront s'inscrire dans l'une des 6 thématiques éligibles au programme :

- ▶ Valorisation des ressources maritimes locales
- ▶ Préservation de l'environnement marin et littoral
- ▶ Économie circulaire
- ▶ Attractivité des métiers de la mer
- ▶ Éducation à la mer
- ▶ Gouvernance maritime et planification spatiale de la zone côtière



André Talarmin, 1^{er} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest & Daniel Cueff, Vice-Président mer et littoral à la Région Bretagne

en chiffres

- ▶ 20 projets soutenus dont 70% portés par des acteurs privés
- ▶ 2 porteurs ayant bénéficiés d'une avance n'ont pas sollicité le solde de leur subvention (calendrier des projets non compatible avec celui de clôture du fonds)
- ▶ 815 000 € de DLAL FEAMP versé ainsi que 815 000 € de contrepartie Régionale soit 1 630 000 € de subventions à destination des projets innovants et collectifs en faveur des filières pêches/aquaculture locales.



Atelier scolaire à l'École du Phare Plouguerneau sur les produits locaux de la mer

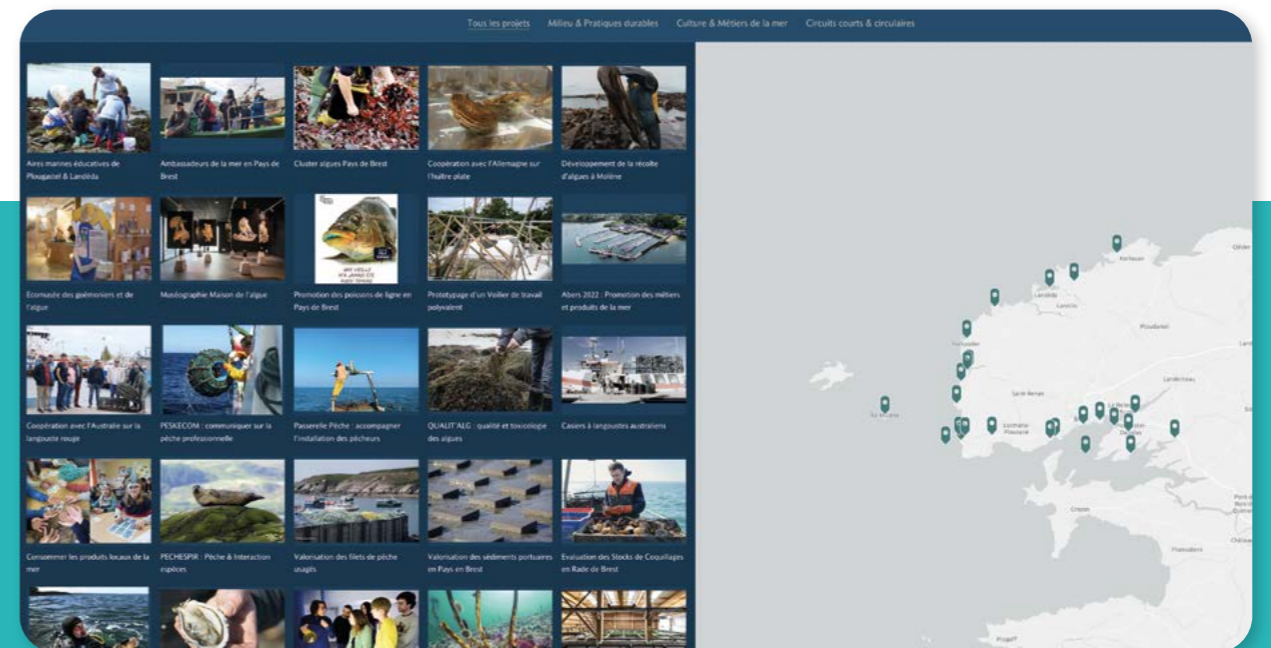
Carte interactive des projets maritimes soutenus

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a réalisé, en partenariat avec le SIG Geo Pays de Brest, une carte interactive rassemblant les projets soutenus depuis 2017 par les programmes européens DLAL FEAMP et FEAMPA. Découvrez ces actions maritimes locales et expérimentales via cette carte accessible sur la page « FEAMPA » du site internet du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

📍 <https://www.pays-de-brest.fr/fonds-europeens/feampa>

En 2023, 4 projets publics et privés ont été sélectionnés et 257 000 € de crédits FEAMPA ont été attribués :

PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ ET DESCRIPTIF DU PROJET	MONTANT DLAL FEAMPA SOLLICITÉ
ASSOCIATION AUX GOÛTS DU JOUR	Consommer les produits locaux de la mer Durant 3 ans, animation d'actions de découverte et de dégustation des produits locaux de la mer auprès du grand public du Pays de Brest à l'aide d'outils pédagogiques ludiques et variés.	74 147 €
COMITÉ DES PÊCHES 29	Casiers à langoustes australiens Fabrication et tests en mer d'Iroise de plusieurs prototypes de casiers à langoustes suivant les modèles australiens.	55 800 €
Océanopolis	OCEANOLAB Espace unique de recherche à Océanopolis, ouvert au grand public afin qu'il puisse échanger en direct avec les scientifiques sur leurs travaux alliant biodiversité marine et impacts du changement climatique.	52 000 €
PARC NATUREL MARIN D'IROISE	Observatoire des laminaires en Iroise Phase préparatoire à l'élaboration d'un observatoire des peuplements de laminaires de la mer d'Iroise dans un contexte de changement global et d'exploitation raisonnée.	74 980 €



¹ DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture)

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE ET DU PAYS DE BREST

Le conseil de développement est un espace de démocratie participative qui vient en appui à la réflexion des élus dans leurs démarches relatives au développement et à l'aménagement durables du territoire. Il élabore des contributions et formalise des avis à partir des saisines reçues du Pôle métropolitain et de Brest métropole ou travaille en auto-saisine sur des sujets d'intérêt collectif.

En 2021, les conseils du Pôle métropolitain du Pays de Brest et de la Métropole ont approuvé le renouvellement d'un conseil de développement commun à Brest métropole et au Pays de Brest. L'installation effective de ce nouveau conseil a eu lieu le 2 décembre 2021. La région Bretagne attribue chaque année une subvention au Pôle métropolitain au titre du soutien à l'ingénierie territoriale pour l'animation du Conseil de développement.

Les travaux du conseil de développement en 2023 :

AVIS SUR LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BREST MÉTROPOLE :

→ Avis sur le rapport développement durable ville et métropole de Brest pour l'année 2022

CONTRIBUTION :

→ Colloque : le logement locatif social : situation et perspectives pour le Pays de Brest de demain

Colloque : le logement locatif social : situation et perspectives pour le Pays de Brest de demain

Le 12 décembre 2023, le Conseil de développement a organisé un colloque sur le thème du logement locatif social dans le Pays de Brest. L'animation a été confiée à Michel MOUILLART, membre du conseil de développement, économiste spécialiste de l'immobilier et le logement.

Organisé autour de 2 séquences, ce colloque a permis de recueillir le témoignage et la vision d'acteurs du secteur de l'habitat et du logement :

- ▶ État des lieux du logement social dans le Pays de Brest par l'ADEUPa de Brest Bretagne
- ▶ Perspectives du logement social :
 - › Situation et contrainte du locatif social
 - › Évolution du financement et redéfinition des responsabilités
 - › Mode de production du logement social par un promoteur public
 - › Rôle et place de la promotion immobilière privée
 - › Perspectives du locatif social dans le Pays de Brest

Commission Aménagement et Développement Durable :

- ▶ Les enjeux de la Zéro Artificialisation Nette et quelle traduction dans le SCoT du Pays de Brest ?
- ▶ Présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Pays de Brest

Groupe de travail Mobilités :

- ▶ Présentation des Zones à Faibles Émissions (ZFE) et les principales caractéristiques de la mobilité dans le Pays de Brest
- ▶ Comment s'articulent et se complètent les politiques publiques en matière de mobilité dans le Pays de Brest entre la Métropole, la Région Bretagne et les Communautés du Pays de Brest ayant cette compétence ?

Sessions d'informations sur :

- ▶ Le contrat local de santé du Pays de Brest
- ▶ Les missions de l'agence locale de l'énergie du Pays de Brest, Ener'gence



Le conseil de développement dans les instances locales

Le conseil de développement est représenté dans plusieurs instances :

- › Ener'gence
- › Contrat de Rade TerraRade
- › Bureau du Pôle métropolitain du Pays de Brest
- › Comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Pays de Brest
- › Conseil de Rade
- › Comité de programmation Leader
- › Commission mer et littoral du FEAMPA
- › Conseil de gouvernance de la stratégie métropolitaine de développement économique SMDE

Participation aux réseaux régional et national

LE RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS

Les membres du conseil de développement sont invités à participer aux événements du réseau (formations, rencontres avec le CESER Bretagne, réunions thématiques...).

COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

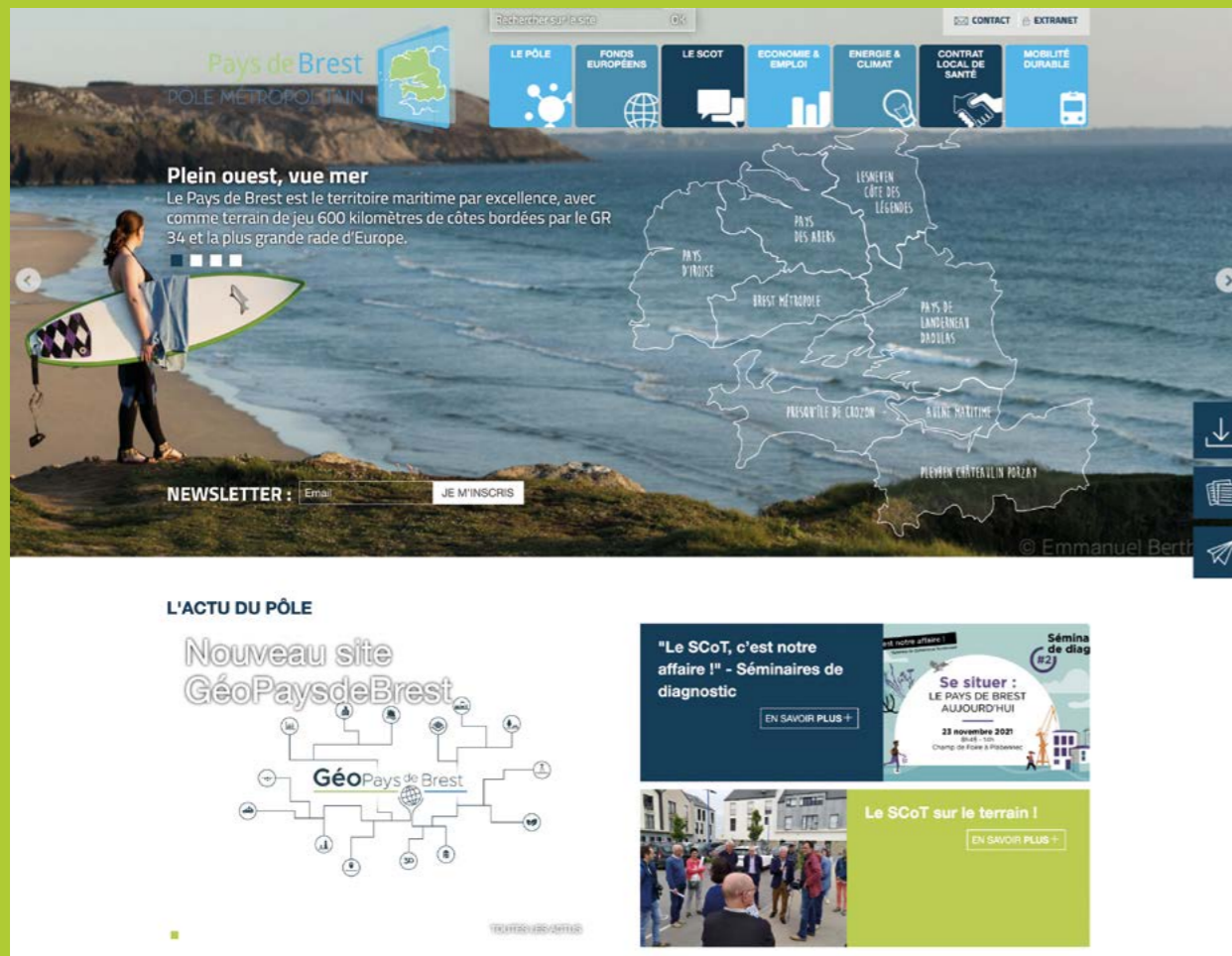
Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est membre du Conseil d'administration de la coordination nationale.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
conseil-developpement-brest.fr

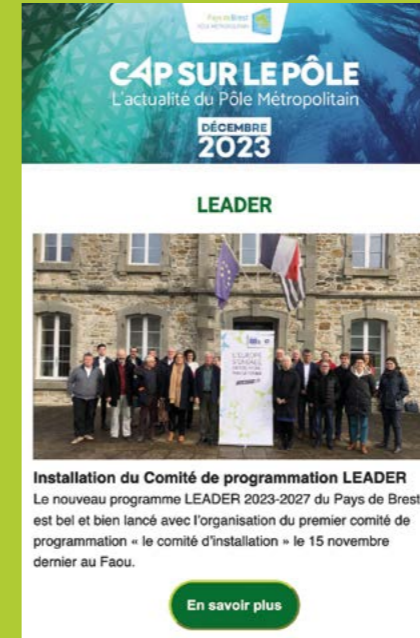
COMMUNICATION

Le site web du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

www-pays-de-brest.fr



NEWSLETTERS



INSCRIPTION AUX NEWSLETTERS
www.pays-de-brest.fr/inscrivez-vous-a-nos-newsletters

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



18, rue Jean Jaurès
BP 61321
29213 BREST CEDEX 1
Tél. 02 98 00 62 30

contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr

